

• (5.10 p.m.)

Le gouvernement fédéral reconnaît que l'éducation relève, et doit continuer de relever, de la juridiction provinciale.

Il a ensuite expliqué la distinction qu'il fait entre l'éducation et la formation de la main-d'œuvre. Le ministre actuel, dans sa déclaration du 25 octobre à la conférence fédérale-provinciale, a précisé pourquoi le gouvernement fédéral avait décidé de se retirer des ententes sur la formation technique et professionnelle qui ont beaucoup aidé à hausser le niveau d'éducation dans toutes les provinces. Il a expliqué la distinction entre la formation technique et professionnelle et la formation de la main-d'œuvre en ces termes:

Nous établissons une distinction différente de toutes les autres. Elle ne départage pas les types d'éducation mais les besoins des gens: d'une part, les étudiants dans le sens ordinaire et, d'autre part, les hommes et les femmes qui gagnent ou qui ont gagné leur vie mais qui ont besoin de formation supplémentaire ou de recyclage pour être employés d'une façon productive.

Dans le même discours aux représentants de provinces, il a dit:

Aussi, à moins de soutenir que le gouvernement fédéral devrait exercer sur vos programmes l'influence permanente que lui donne la formule des frais partagés, vous devez accepter le principe de notre retraite. Sinon, le niveau de gouvernement, qui n'en a pas la charge constitutionnelle, fournira toujours plus d'argent et exercera une influence croissante sur le régime scolaire. Ce serait malsain et absurde. Nous ne le ferons pas.

Voilà donc l'attitude adoptée par le gouvernement fédéral et exprimée par le ministre. Maintenant, voyons l'entente signée par le même ministre avec l'Île du Prince-Édouard. Le gouvernement fédéral consent, aux termes de cette entente, à fournir plus de 76 millions de dollars. A mon avis, c'est un excellent accord. On ne fait pas assez, mais, en soi, l'entente est bonne. Comment dépensera-t-on cet argent? Rappelez-vous que plus tôt le ministre avait dit que le gouvernement fédéral n'avait rien à voir avec le domaine de l'éducation. Pourtant, à l'article 2 (1) de l'entente, on lit, à la page 31:

La province se propose donc, dans le cadre du plan d'ensemble, d'entreprendre une restructuration importante de son système d'éducation.

Ne l'oublions pas, il s'agit d'un plan financé en grande partie par le gouvernement fédéral. Plus loin l'accord déclare:

En adoptant ce programme, la province a pour objectifs fondamentaux d'améliorer la qualité de l'instruction, de doubler la proportion des étudiants qui terminent la 12^e année et, d'une façon générale, de donner à l'Île du Prince-Édouard un système

d'éducation assez souple pour résoudre les problèmes immédiats, et tout en tenant compte des besoins à long terme.

C'est un objectif valable et je l'approuve, mais il rend dérisoires tous les principes fondamentaux que—d'après le premier ministre et le ministre nous devons observer pour protéger la constitution.

Passons maintenant à l'accord signé avec ma propre province, celle du Manitoba. Ici, le gouvernement fédéral a accepté de dépenser plus de 49 millions de dollars. A quoi servira une partie de cet argent? Voyez la page 13 de l'accord, Partie I, sous le titre «Instruction». On y lit:

Le but et l'intention de cette Partie sont d'améliorer les installations scolaires et les possibilités d'études dans la région.

Conformément à cet accord, la province établira un programme pour élargir et moderniser les installations scolaires de la région:

a) en fusionnant les commissions scolaires existantes en une seule commission pour chacune des cinq divisions scolaires,

b) en investissant dans les installations scolaires de la région au cours des cinq années suivant immédiatement la signature de l'accord un montant estimatif de 4.7 millions,

c) en construisant dans la région une école secondaire de formation technique et professionnelle destinée à 500 étudiants au minimum, et d'un coût estimatif de 3 millions de dollars, et

d) en consacrant pendant toute la durée de l'accord une somme d'environ 19 millions de dollars pour compenser l'augmentation du coût de mise en œuvre et de maintien du programme scolaire.

Le ministère accepte donc de construire au Manitoba, dans la région entre les lacs, une école d'enseignement technique et professionnel comme celles qui ne devaient pas, au dire du ministre en 1966, être construites par le gouvernement fédéral—il jetait au panier le programme de construction d'écoles d'enseignement techniques et professionnelles dans tout le pays, persuadé que le gouvernement fédéral ne devait pas s'immiscer dans ce domaine; c'était illégal, selon la constitution, et cela aurait ébranlé la structure du pays, comme disait si souvent le premier ministre.

Voyez l'entente conclue avec le Nouveau-Brunswick. Le gouvernement consent à verser de son côté quelque 25 millions de dollars. Le montant que dépense le gouvernement fédéral pour l'instruction figure sur la liste—5.1 millions de dollars. Où ira cet argent? Parlons-en de ce que le gouvernement fédéral fait pour l'instruction—voici ce qu'on trouve à la page 15:

a) La fusion, sur une vaste échelle, d'écoles et de districts scolaires en districts nouveaux et agrandis, dont les centres seront situés dans des collectivités approuvées conjointement par les sous-signés;